Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Économie Gestion en Lycées Professionnels > Enseigner > Filière Tertiaire Commercial > Ressources pour les examens

https://ww2.ac-poitiers.fr/ecogest/spip.php?article922 - Auteur: Marie-Anne Dupuis



## Nouvelle réglementation relative au nombre de stagiaires accueillis en entreprise

publié le 03/11/2015 - mis à jour le 04/11/2015

## Descriptif:

Décret 2015-1359 du 26 octobre

## Extrait du décret :

Art. R. 124-10.

- Le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine civile dans l'organisme d'accueil doté de la personnalité morale ne peut excéder :
  - 1° 15% de l'effectif arrondis à l'entier supérieur pour les organismes d'accueil dont l'effectif est supérieur ou égal à vingt ;
  - 2°Trois stagiaires, pour les organismes d'accueil dont l'effectif est inférieur à vingt.

Décret du 26 octobre encadrant le nombre de stagiaire (PDF de 184.5 ko)

Décret du 26 octobre encadrant le nombre de stagiaire



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.